

Document à destination des personnels du premier et du second degré

AIDE A LA GESTION DES FORTES CHALEURS

- ❖ Le code du travail ne fixe pas de température maximale au-delà de laquelle il est interdit de travailler. Toutefois, **au-delà de 30° pour une activité sédentaire et 28° pour une activité physique**, la chaleur peut constituer un risque pour la santé et nécessite des mesures de prévention, selon l'INRS.
- ❖ **Ces mesures de prévention** permettent de limiter les effets de la chaleur dans l'école ou dans l'établissement.

Moyens de prévention	Mis en place	A mettre en place	Observations
Evaluer le risque dans le DUER (en fonction des lieux et personnes).			
HUMAIN			
Faire boire régulièrement les élèves et les inviter à mouiller leur peau.			
Sensibiliser les parents à la nécessité d'adapter l'habillement des élèves, de prévoir des casquettes et des lunettes de soleil, et, si nécessaire, de mettre de la crème solaire avant l'école.			
Privilégier les repas froids ou éviter gras et sucre qui provoquent la déshydratation (en lien avec la collectivité ou à l'interne).			
Avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.			
S'il y a prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis auprès du médecin scolaire.			
ORGANISATION			
Identifier des lieux plus frais (suffisamment ventilés).			
Prévoir une rotation des groupes vers les lieux identifiés les plus frais.			
Adapter les horaires et les lieux de récréation (horaires et lieux les moins chauds).			

Moyens de prévention	Mis en place	A mettre en place	Observations
Limitier ou supprimer les activités sportives en extérieur.			
Utiliser des brumisateurs, des jets d'eau dans la cour.			
Augmenter la fréquence des pauses hydratation et autoriser les gourdes.			
Aérer les locaux le matin tôt et/ou la nuit.			
Limitier l'ouverture des fenêtres : le renouvellement de l'air peut être obtenu par une ouverture de courte durée (5 à 10 minutes).			
Laisser l'air circuler dans le bâtiment : ne pas s'enfermer dans une classe.			
Fermer les stores ou les volets lorsque la façade est ensoleillée.			
TECHNIQUE			
Installer ou utiliser des dispositifs d'occultation (films anti-chaleur, stores...)			
Utiliser des ventilateurs, ventilateurs de plafond, climatisations portables.			
Limitier les sources de chaleur interne (éclairage, équipements numériques).			
Contactier la collectivité pour demander des travaux d'amélioration de l'ambiance thermique (volets, stores, isolation...), des moyens palliatifs (climatisation portable) et la création de zones d'ombre dans la cour (arbres, voiles d'ombrage...).			
INFORMATION			
Suivre les alertes de Météo-France et les informations transmises par la préfecture.			
Sensibiliser le personnel aux risques liés à la chaleur et aux mesures de prévention prévues.			
Identifier les personnes à risques.			
Communiquer aux familles l'activation du plan chaleur			

En cas de températures extrêmes : étapes à suivre



- ✓ Evaluer le risque dans le DUER.
- ✓ Prévenir l'IEN (1^{er} degré), la DSDEN ou le rectorat (2nd degré) et la collectivité.
- ✓ Relever les températures à différents moments de la journée à l'intérieur et dans différentes pièces (voir document joint).
- ✓ Utiliser les zones de repli au sein de l'établissement ou dans un local géré par la collectivité pour rendre acceptables les conditions d'accueil, organiser une rotation des groupes...

ATTENTION : le coup de chaleur



Soyez attentif à tout signe tel que :

- ✓ une grande faiblesse ;
- ✓ une grande fatigue ;
- ✓ des étourdissements, des vertiges ;
- ✓ des nausées, des vomissements ;
- ✓ des crampes musculaires ;
- ✓ une température corporelle élevée ;
- ✓ une soif et des maux de tête ;

Il peut s'agir **d'un coup de chaleur**. Il faut agir rapidement et appeler immédiatement les secours médicalisés.

CONDUITE A TENIR EN CAS DE COUP DE CHALEUR :

- ✓ Alerter les premiers secours SAMU (15) et décrire clairement la situation.
- ✓ Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et prendre toutes les mesures pour que ses vêtements ne constituent pas une entrave à la baisse de sa température corporelle ;
- ✓ Allonger la personne et surélever légèrement ses jambes ;
- ✓ Refroidir la personne activement (eau, linges humides, ventilation) ;
- ✓ Surveiller l'état de conscience ;
- ✓ Donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire.

Pour aller plus loin :

- [Plan ministériel 2026](#)
- [Recommandations aux directeurs d'école pour prévenir les effets de la canicule](#) ;
- Site du ministère de la santé : [les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé](#).
- Code du travail : [article L4121-1](#) (obligation générale)